



PROTOCOLE SANITAIRE

École Sainte Anne –CASSON

Le protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation Nationale devant être adapté à la réalité de chaque école, je vous informe ci-dessous du protocole sanitaire propre à l'ÉCOLE SAINTE ANNE. A partir du 1^{er} septembre 2020, chaque parent s'engage tacitement à l'accepter.

Les quatre principes généraux :

- ❖ les règles de distanciation physique
- ❖ l'application des gestes barrière
- ❖ la limitation du brassage des élèves
- ❖ le nettoyage et la désinfection des locaux

INFORMATIONS GENERALES

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire.

Ils en informent La cheffe d'établissement.

- Les personnels s'appliquent les mêmes règles.
- L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et selon l'appréciation de la cheffe d'établissement. Nous privilégierons les contacts par l'agenda, le mail de l'école ou le téléphone.

❖ **LES REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE**

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.

Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

❖ **L'APPLICATION DES GESTES BARRIERE**

Lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage est soigneux en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique pourra exceptionnellement être envisagée. Elle se fera sous l'étroite surveillance d'un adulte.

Le lavage des mains est réalisé, à minima :

- à l'arrivée dans l'école
- avant chaque repas
- après être allé aux toilettes
- le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

Port du masque

- Obligatoire uniquement pour tous les adultes présents dans l'école.
- Pour les élèves, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Ventilation des locaux

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.

Cette aération aura lieu au minimum toutes les 3 heures.

❖ LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES

Entrée dans l'école

- Ouverture du portail de **8H20 à 8H35 le matin et de 13H35 à 13H45 le midi.**
- L'attente devant le portail se fera sur les marquages au sol par classe. L'enseignant au portail appellera les élèves pour entrer dans l'école. Nous n'utiliserons plus de solution hydro-alcoolique, les élèves se laveront les mains au savon, dans les sanitaires ou dans leur classe.

Merci d'éviter les attroupements devant l'école et bien respecter les marquages au sol.

Sortie de l'école

- Ouverture du portail de **16h25 à 16H40.**
- Pour les sorties du midi et du soir, les enseignantes veilleront à ce que les groupes ne se mélangent pas.
- Les élèves étant autorisés à partir seuls (cartes verte et orange), sortiront par le portillon.

Les récréations

Tous les jeux sont de nouveau autorisés.

Des espaces dédiés à chaque groupe seront matérialisés.

❖ LE NETTOYAGE ET LA DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS

- Le nettoyage des sols et des surfaces (tables, bureaux) est réalisé une fois par jour.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé une fois par jour.
- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

EN CAS DE SUSPICION DE COVID-19 :

Symptômes : toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...

En cas de symptômes, l'enfant sera immédiatement isolé dans une pièce dédiée à cet effet. Il sera accompagné d'un adulte et portera un masque. Nous vous appellerons sans délai pour que vous veniez le chercher. L'enfant ne pourra revenir en classe qu'après avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme COVID-19 ou du médecin de l'Education Nationale.

En cas de COVID-19 positif :

- ➔ Information aux services académiques et diocésains.
- ➔ Famille accompagnée par les autorités sanitaires pour déterminer la stratégie d'isolement la plus adaptée.
- ➔ Les autorités sanitaires peuvent décider de quatorzaine, de fermeture de classe, de niveau ou d'école.
- ➔ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ➔ Information à tous les parents d'élèves.

Anne DALIBERT,
Cheffe d'établissement

